

Notation Morningstar
★★★

Co-Gérants: Marc GIRAULT
depuis le 16 avril 1993
Jean-François DELCAIRE
Depuis le 3 septembre 2012

FCP de droit français
Parts de Capitalisation
et Parts de Distribution

Catégorie AMF
Actions Françaises

Eligible PEA et DSK

Code ISIN
Part C : FR0010601971
Part D : FR0007430806

Durée de Placement
Recommandée
Minimum 5 ans

Valorisation
Quotidienne

Lancement
le 26 octobre 1987

Frais de Gestion
Part C : 2,35% TTC
Part D : 1,50% TTC

Droits d'entrée
3% maximum

Souscription Initiale
Minimum 100€ part C
ou 1 part D

Dépositaire : CACEIS

Valorisateur : CACEIS

Commissaire
aux Comptes
KPMG

Au 30/09/2013
Part C: 95,72
Part D: 656,08

Au 30/09/2013
20 810 563,70 €

Découvertes – Part C et Part D septembre 2013

Objectif de gestion

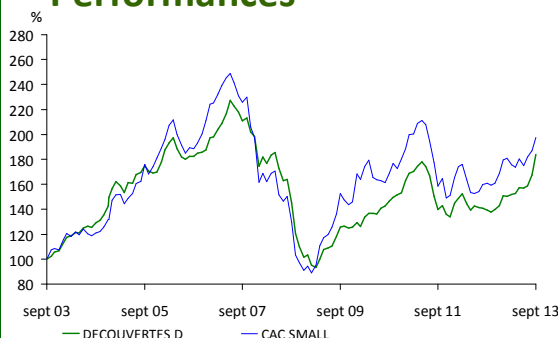
Le fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle des marchés d'actions français, en investissant essentiellement dans des sociétés de petites capitalisations.

Le fonds ne dispose d'aucun indicateur de référence. En effet, le gérant ne cherche pas à répliquer la composition des indices d'actions françaises et investit régulièrement dans des titres qui ne font partie d'aucun indice. Ceci découle du fait que le gérant recherche les valeurs les plus décotées, qui sont souvent les moins connues.

Néanmoins, le fonds peut être comparé à l'indice CAC Small, bien qu'il puisse s'en éloigner dans sa composition comme dans sa performance.

A compter de mai 2013, la performance du FCP dans le reporting est comparée à la performance de l'indicateur de référence dividendes nets réinvestis (CAC Small NR).

Performances

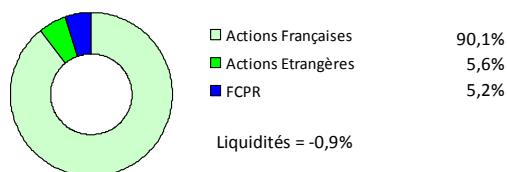


Répartition du Portefeuille

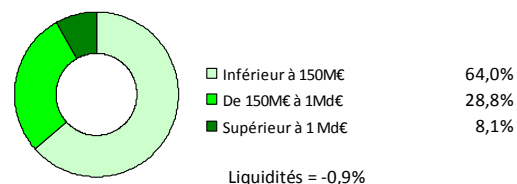
Principales lignes du portefeuille

CHARGEURS INTERNATIONAL	7,3%	MEETIC	5,0%
ACTIELEC TECHNOLOGIE	6,5%	SAMSE	4,4%
EXPLOSIFS PRODUITS CHIMIQUES	6,0%	TIVOLY	3,6%
BANEXI VENTURES 3 CAT.A FCPR	5,2%	MALTERIES FRANCO-BELGES	3,5%
GEA	5,0%	TOTAL GABON	3,3%

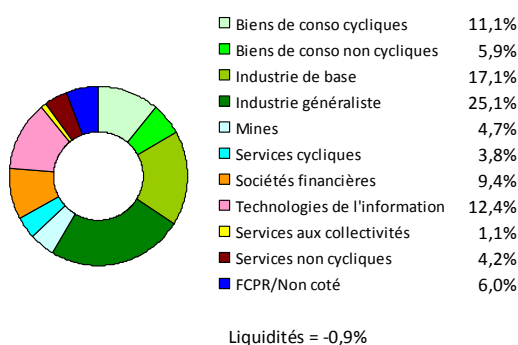
Par type de marché



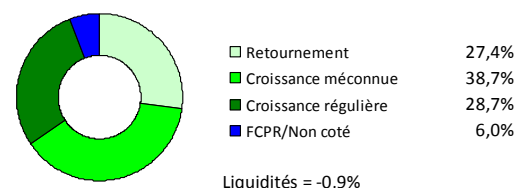
Par taille de capitalisation



Par secteur d'activité



Par concept de gestion



HMG FINANCE

2, RUE DE LA BOURSE 75002 PARIS - TEL : 01 44 82 70 40 - FAX : 01 42 33 02 32
AGREMENT AMF n° GP-91-17 du 18/06/1991
SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE AU CAPITAL DE 236 923,53 € - RCS PARIS B381985654 - APE 6630Z
ORIAS n° 09050453 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR4138198565400031 - hmgfinance@hmgfinance.com

Performances en %	1 mois	2013	1 an	3 ans	10 ans
Découvertes D	9,8	28,8	31,7	25,5	83,8
CAC Small	5,6	17,2	22,8	17,1	97,6
Ecart	4,2	11,6	8,9	8,4	-13,8
Classement Morningstar centile	1	3	8	49	64

Commentaire du mois de septembre

Votre FCP a continué d'afficher une performance satisfaisante au mois de septembre 2013 : il gagne ainsi 9,8 % tandis que l'indice CAC Small progresse pour sa part de 5,6%. Le fonds a bénéficié de la poursuite de la revalorisation de certaines lignes faiblement valorisées (Actia, VM Matériaux, MGI Coutier...) que le marché semble redécouvrir à notre grande satisfaction.

Cette performance a par ailleurs été renforcée par une bonne nouvelle sur une ligne détenue par le fonds (3,44% de l'encours) : comme évoqué dans notre *reporting* du mois d'avril 2013, nous avons constitué début 2013 une ligne sur la valeur Meetic, avec un prix de revient de 12,55 euros. A cette époque, nous anticipions que le dernier plus gros actionnaire minoritaire de Meetic, son fondateur Marc Simoncini, environ 6,8% du capital, finirait par négocier avec IAC/Match la reprise de sa participation. M. Simoncini avait en effet refusé en 2011 de vendre la totalité de ses parts, jugeant (comme l'expert indépendant) que le prix d'OPA de l'époque (15 euros) n'était pas suffisamment élevé. C'est à peu près ce qui vient de se passer : M. Simoncini a en effet annoncé le 25 septembre avoir trouvé un accord aux termes duquel il cède ses titres au prix de 18,75 euros, ce qui conduit IAC/Match à proposer une offre publique aux mêmes conditions. La prime pour votre FCP s'établit ainsi à 49,40% en moins de neuf mois.

Cette situation illustre parfaitement les situations que nous recherchons : tout d'abord un risque limité dans nos investissements (par exemple conforté par des actifs tangibles, du cash au bilan, de belles marques,...), des décotes par rapport aux différents agrégats financiers et l'existence d'événements « catalyseurs » susceptibles d'entraîner la résorption de cette décote, et ceci indépendamment du contexte boursier. Meetic disposait d'un modèle rentable, ayant accumulé 63 millions d'Euros de trésorerie nette à fin 2012, et d'une marque leader en Europe. La valeur boursière de la société décotait en comparaison de ses comparables et du prix de la dernière opération financière. Et M. Simoncini avait publiquement conclu un pacte d'actionnaires qui lui permettait de céder ses parts à partir de septembre 2012.

Dans un autre ordre d'idées, M. le ministre de l'Economie a annoncé fin août le contour du futur plan dit « PEA-PME » destiné à orienter davantage l'épargne des français vers les entreprises. Si les critères d'admission des valeurs dans ce plan sont confirmés (effectifs de moins de 5.000 salariés, CA de moins de 1,5 milliard d'Euros, total de bilan de moins de 2 milliards), environ seulement 400 petites valeurs sur les 700 titres du marché parisien seront éligibles. Nous avons regardé dans quelle mesure votre FCP était déjà investi à plus de 75% dans ces PME et il apparaît dès maintenant que Découvertes devrait pouvoir être éligible à ce nouveau dispositif.